

Le partenariat euro-méditerranéen

21. État des lieux

● Dans l'euphorie de son élection à la tête de l'État en mai 2007, Nicolas Sarkozy annonce vouloir "faire pour la Méditerranée ce que nous avons fait pour l'Europe" : une **Union Méditerranéenne (UM)**. Moins d'un an plus tard, l'euphorie est retombée et le président français a dû se résoudre à composer avec le **scepticisme de plusieurs États membres ainsi que des institutions européennes** (Commission et Parlement) qui ont vu dans cette UM une tentative de "si-phonner" des subsides européens au seul profit de la zone traditionnelle d'influence française.

● Le compromis franco-allemand qui résulte du sommet de mars 2008 s'éloigne très largement de la proposition initiale. **Un réalignement opportun** qui marque la transformation d'une initiative politique maladroite en une revitalisation du "processus de Barcelone". Le glissement sémantique atteste de cette réorientation dans une logique communautaire : l'Union Méditerranéenne est devenue officiellement "**Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée**" (UPM).

2. Les étapes importantes

● **28 novembre 1995** : L'UE (15 membres) et 12 pays méditerranéens adoptent la "Déclaration de Barcelone" visant à créer un partenariat basé sur une approche globale, économique mais aussi politique, sociale, culturelle et humaine.

● **6 septembre 2000** : Publication de la communication de la Commission intitulée "Un nouvel élan pour le processus de Barcelone".

● **22-23 avril 2002** : Cinquième conférence euro-méditerranéenne, à Valence en Espagne : renforcement de la **dimension parlementaire** du partenariat avec la création d'une assemblée parlementaire euro-méditerranéenne.

● **11 mars 2003** : Lancement de la **politique européenne de voisinage** par le président de la Commission européenne, Romano Prodi. Celle-ci englobe désormais le partenariat euro-méditerranéen.

● **22-23 mars 2003** : Séance inaugurale de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM) à Athènes.

● **12 avril 2005** : La Commission européenne dresse un bilan assorti de propositions, en vue du dixième anni-

versaire du partenariat, "Un programme de travail pour relever les défis des cinq prochaines années".

● **27-29 novembre 2005** : Pour le dixième anniversaire du partenariat, le Sommet extraordinaire de Barcelone est marqué par l'absence de la quasi-totalité des dirigeants arabes et se termine sans déclaration finale, en raison de tensions entre les participants sur le Proche-Orient.

● **23 octobre 2007** : Dans un discours prononcé à Tanger, Nicolas Sarkozy appelle solennellement tous les chefs d'États méditerranéens à participer au sommet de Paris en Juin 2008 censé donner naissance à l'UM.

● **13 et 14 mars 2008** : Le Conseil Européen amende très largement la proposition initiale : tous les pays de l'UE sont désormais inclus et la Commission européenne est replacée au cœur du dispositif. L'UM devient officiellement "Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée".

● **13 juillet 2008** : En présence de 43 chefs d'États et de gouvernements réunis à Paris, l'UPM est officiellement créée.

● **Novembre 2008** : Lors d'une réunion ministérielle à Marseille, la décision de faire siéger l'UPM à Barcelone est entérinée, en contrepartie, le secrétariat général revient à un pays du Sud.

● **Décembre 2008 | janvier 2009** : L'intervention militaire Israélienne dans la bande de Gaza "gèle" provisoirement le processus.

3. Les termes du débat

De Barcelone à "Barcelone +"

● Lancé en 1995, le processus de Barcelone est censé rééquilibrer la politique extérieure de l'UE au profit de ses frontières sud en proposant une **vision globale basée sur trois volets complémentaires : politique et de sécurité** ("définir un espace commun de paix et de stabilité"), **économique et commercial** ("construire une zone de prospérité partagée"), **socio-culturel** ("favoriser le dialogue interculturel et les échanges"). En 2005 la question des **migrations** fut ajoutée comme quatrième élément clé du partenariat.

Un fonctionnement complexe

● Le partenariat euro-méditerranéen repose sur un cadre institutionnel complexe dans lequel cohabitent deux dispositifs : un **bilatéral** avec la conclusion .../...

LES INSTITUTIONS DE L'UPM

Les sommets de Paris et Marseille en 2008 ont officialisé les innovations institutionnelles de l'UPM.

Une co-présidence avec un pays du nord et un pays du sud sera en charge de préparer les sommets bi-annuels.

Un secrétariat général permanent siégeant à Barcelone assistera la co-présidence. En contre-partie de l'attribution du siège au nord, le poste de secrétaire général reviendra à un pays du sud. Il a en outre fallu créer cinq postes d'adjoints, dont un pour Israël, pour que la Ligue arabe soit acceptée comme participant à part entière au sein de l'organisation. Pour le premier « mandat », les cinq secrétaires généraux adjoints seront l'Autorité palestinienne, la Grèce, Israël, l'Italie et Malte.

**UNE INNOVATION
 OPÉRATIONNELLE :
 LES GRANDS PROJETS**

L'autre innovation de l'UPM tient au fait qu'elle a vocation à se constituer autour de six grands projets relativement consensuels. Ces projets répondent à des défis communs et sont censés lancer la dynamique en permettant le tissage de liens plus étroits entre les pays participant :

1. dépollution de la Méditerranée
2. autoroutes de la mer et autoroutes terrestres
3. protection civile sur la prévention des catastrophes naturelles
4. plan solaire méditerranéen
5. enseignement supérieur et recherche
6. université euro-méditerranéenne
7. initiative méditerranéenne de développement des entreprises.

Sébastien Leplaideur
 président | Paris
 sebastien@verts-europe-sinople.net

Laurent Develay
 trésorier | Bruxelles | Strasbourg
 laurent@verts-europe-sinople.net

Jean-François Yon
 coordinateur
 jfy@verts-europe-sinople.net

Anne Castelain
 chargée de mission Environnement
 anne@verts-europe-sinople.net

Sandrine Roginsky
 chargée de mission Social/Sociétal
 sandrine@verts-europe-sinople.net

Philippe Sour
 chargé de mission "RPS"
 philippe@verts-europe-sinople.net

Pierre Tsiakkaros
 Chargé de Mission Questions Internationales
 pierre@verts-europe-sinople.net

sinople
 centre d'études et d'initiatives
 des Verts français
 au Parlement Européen

.../... d'accords d'association liant l'UE à un pays du sud et financement de "programmes indicatifs nationaux" (PIN), et l'autre **multilatéral** pour le financement des "programmes indicatifs régionaux" (PIR).

Les institutions

● **les conférences inter-gouvernementales** au niveau des ministres des affaires étrangères ou les conférences sectorielles rassemblant les ministres concernées (agriculture, commerce, etc...)

● **Un comité euro-méditerranéen (Comité Euromed)**, composé des représentants de la Commission européenne, des États membres et des dix partenaires des pays méditerranéens est responsable de la gestion globale et du suivi des affaires multilatérales.

● **Une assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM)** ajoutée au processus en 2003, composée de 240 membres dont 120 proviennent des pays méditerranéens partenaires et 120 européens (issus des parlements nationaux et du parlement européen). Son rôle est consultatif et ses décisions sont prises au consensus.

Les instruments financiers

● **Le programme MEDA** est le principal instrument financier de la mise en œuvre du partenariat. Il fournit une aide financière et technique aux partenaires méditerranéens pour réaliser les objectifs de Barcelone. Sur la période 1995-2004 le montant total de l'aide attribué est de 6,1 milliards d'euros avec 4,9 milliards pour la coopération bilatérale et 1,2 pour la coopération régionale. Depuis le lancement de la Politique Européenne de Voisinage, MEDA a été remplacé par l'instrument financier de la PEV, l'**IEVP** (Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat).

● **Les prêts et subventions de la Banque européenne d'investissement (BEI)** : La FEMIP (Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat) créée en 2002 a pour but de développer l'activité économique du secteur privé et faciliter l'accès des PME aux financements. Cela représente chaque année 3 milliards d'euros sous forme de prêts et de subventions aux partenaires méditerranéens.

Un bilan mitigé

Au regard des ambitions initiales, le bilan du partenariat a de quoi décevoir.

● **Des conflits persistants.** Le Processus de Barcelone n'a pas permis d'avancées tangibles dans le processus de paix au Moyen-Orient et les conflits régionaux demeurent (Sahara occidental, tensions libano-syriennes, rivalité algéro-marocaine). Le "Printemps arabe" n'a pas eu lieu et les régimes autoritaires et liberticides sont toujours en place.

● **Des progrès minimes en matière d'état de droit et de respect des droits de l'Homme** : Qu'il s'agisse de la liberté de la presse, de l'indépendance de la justice, de la démocratisation des systèmes politiques ou encore du droit d'association et de syndicalisation, la réalisation de ces libertés fondamentales n'est pas au rendez vous. Les objectifs des plans d'action nationaux ne sont pas toujours précis ni pertinents et leur évaluation n'est pas systématique au sein des sous-comités droits de l'Homme.

● **Le partenariat économique et financier** non plus

n'a pas tenu toutes ses promesses : si l'UE représente toujours la destination première des exportations des "pays partenaires méditerranéens" (PPM), ceux-ci n'ont pas réussi à augmenter leurs parts dans les importations européennes. La part des **Investissements Directs Étrangers (IDE)** de l'UE en méditerranée stagne autour 6% depuis les années 90, ce qui est très faible comparé à leur équivalent dans les Pays de l'Europe Centrale et Orientale (PECO), environ 5 fois supérieurs.

● Enfin, les **lourdeurs procédurales** constituent un frein important à l'accès au financement : seuls 55% des engagements ont été effectivement décaissés au terme de 10 ans d'exercice du programme MEDA.

Liquider l'héritage de Barcelone ?

● Faut-il pour autant tirer un trait sur 13 ans de partenariat euro-méditerranéen ? Cela reviendrait à faire l'impasse sur les aspects positifs : **la formalisation d'un partenariat global** avec les pays du sud de la Méditerranée qui ne se limite pas à des accords commerciaux et bilatéraux ; **l'instauration d'un "forum" permanent** au sein duquel se côtoient régulièrement des acteurs politiques très différents. À ce titre l'expérience constitue certainement **une dynamique positive** qui devra être appréciée sur le long terme. En voulant construire une Union Méditerranéenne ex-nihilo, le président français a essuyé son premier grand revers sur la scène européenne. Au contraire la revitalisation du processus de Barcelone à travers l'Union pour la Méditerranée a le mérite de **redonner un second souffle au partenariat** par le biais d'une impulsion politique plus grande.

Le maintien de la logique communautaire

● L'UPM s'appuie sur l'acquis d'une décennie d'existence du processus de Barcelone. La déclaration de Barcelone, ses objectifs et les domaines de coopération sont conservés ainsi que les trois piliers sur lesquels elle porte. La Commission européenne, exclue du projet initial retrouve sa place au cœur du dispositif. Enfin, l'UPM intègre désormais la totalité des pays membres de l'UE et non plus uniquement ceux riverains de la Méditerranée.

4. La position des Verts

● Les Verts sont favorables à l'intégration régionale euro-méditerranéenne et saluent donc l'UPM dans sa version finale **comme une impulsion politique renouvelée.**

● Les Verts ont soutenu la proposition de la Commission qui recadrerait un projet initial aux origines douteuses et qui laissait craindre un démantèlement de la politique extérieure de l'Union européenne.

● Les Verts soulignent que l'effort d'intégration régionale se fera avant tout par **une plus grande implication des sociétés dans leur ensemble** et non uniquement des chefs d'État et de gouvernement.

● Ils sont donc très attachés à la **dimension parlementaire du partenariat** (APEM) ainsi qu'à la plateforme non-gouvernementale Euromed qui rassemble les acteurs de la société civile.

● Les Verts dénoncent le dévoiement du partenariat euroméditerranéen en faveur d'un contrôle toujours plus strict des flux migratoires au risque de faire de la méditerranée un véritable cimetière.

PIERRE TSIAKKAROS [HTTP://WWW.VERTS-EUROPE-SINOPL.E.NET](http://www.verts-europe-sinople.net)



Les Verts | Alliance Libre Européenne
 au Parlement Européen